



le Planitre

Journal d'information édité par BIEN VIVRE A L'HAUTIL

Sale temps pour notre forêt



Alors que le Collectif pour la protection du Massif de l'Hautil a lancé une action en justice contre l'entreprise Petitdidier et sa décharge de 25 ha à Vaux-sur-Seine, des particuliers, peu regardants sur la loi et l'environnement, déboisent la forêt, pour certains au coeur même du hameau. Il va de soi que l'association ne laissera pas faire sans réagir.

Projet farfelu pour le Parc aux Etoiles

De drôles d'idées germent parfois dans la tête de nos élus, tenez-vous bien, ils ont imaginé transformer le Parc aux Etoiles en gigantesque Puy du Fou ! rien que ça !

L'idée de départ étant de créer un vaste centre culturel à vocation scientifique sur l'Hautil. Pour cela il faudra détruire et annexer, non seulement tous les terrains de sport mais aussi le terrain des Feux de la Saint-Jean. Pourquoi de telles dépenses pharaoniques alors que nous manquons de transport, de lieux de loisirs, que l'entretien du réseau actuel laisse à désirer ? Sans parler des impacts négatifs pour les habitants du hameau: bruit, circulation, etc .. Etait-ce ce que vous aviez imaginé en venant habiter sur l'Hautil ?



Activités de l'association



Outre les préoccupations environnementales notre association vous propose des activités sportives et festives. Nos randonnées pédestres ont la modeste prétention de vous faire découvrir ou redécouvrir la forêt et ses environs au cours de marches au rythme disons, familial. Un rythme qui donne le temps de se parler et d'échanger, n'est-ce pas utile à une époque où nous courons tous après le temps ?

Notre repas des régions du mois d'avril a été un franc succès tout comme nos traditionnels Feux de la Saint-Jean en juin. Début octobre nous vous invitons à une gigo-party, venez nombreux !

s o m m a i r e

Edito

Suppression de la maternelle de l'école de l'Hautil

Nuisances aériennes

Randonnée de Mars

Repas de nos Régions

Randonnée de Mai

Feux de la Saint-Jean

Les 20 gestes écolos les plus importants

Massif de l'hautil: Massacre à la tronçonneuse

Respect

Sécurité routière

Extension du Parc aux Etoiles, un projet farfelu

Décharge de Vaux

Le Pic Vert

Et pourquoi pas le Lycée de l'Hautil ?

Hommage à Roland Jouhet

Agenda

Tourte au Cantal

Edito, le combat continue

Cher amis,

C'est (encore une fois) la rentrée ce qui nous permet de dresser le "bilan" de l'Hautil. Cette année a déjà un **lourd passif**, sans même parler de nos amis disparus :

- Décharge sauvage et déforestation à Vaux sur Seine (sous couvert d'un projet de "réhabilitation" de la forêt consécutif à la précédente décharge sauvage = cercle vicieux) pour laquelle le combat en justice a commencé (avec les associations membres du Collectif pour la Protection du Massif de l'Hautil).

- Déforestation sauvage de certains propriétaires de l'Hautil, nos voisins, qui semblent ignorer qu'il faut une autorisation pour raser la forêt et que l'on n'a pas le droit de transformer un espace naturel classé en lotissement sans autorisation, ni d'y créer sa propre route pour sa voiture.

- Projet par la Communauté d'agglomération des 2 rives de la Seine de transformer le parc aux étoiles et les terrains de sport (Foot et Rugby) en parc d'attraction scientifique géant (le "futurhautiloscope" ?) qui nécessitera de repenser complètement la circulation sur notre hameau et de renvoyer les sportifs en bord de Seine à quelques kilomètres. Rassurez-vous, ce projet n'est encore qu'en phase de pré-étude et nos élus ne manqueront pas de nous consulter (nous voilà rassurés).

- Suppression de la classe de maternelle à l'école de l'Hautil (qui n'aura pas duré bien longtemps) et qui renvoie de nouveau les jeunes enfants à 5 kilomètres à l'heure de pointe.

Ne nous laissons toutefois pas submerger par le découragement (en un seul mot) et regardons aussi les **événements plus joyeux** qui nous attendent :

- Nos randonnées de plus en plus belles et, vous le verrez, de mieux en mieux documentées au point d'en attirer des visiteurs du monde entier (j'exagère à peine). Nous sommes sur le point d'être inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco, ainsi que de devenir une attraction pour les parisiens qui viennent observer ces banlieusards qui se déplacent sans véhicules.

- Nos activités festives (repas, galette, beaujolais nouveau, feu de la St Jean, jeux olympiques d'hiver et exposition universelle) toujours aussi conviviales et appréciées même des forces de l'ordre à qui elles permettent de retirer de nombreux points des permis de conduire. Il est également prouvé qu'un excès régulier de nourriture, de boisson et de rire permettait de rallonger l'espérance de vie de 2 à 300% (nous attendons la confirmation écrite de l'OMS sous peu).

Nous en profitons, une nouvelle fois, pour vous enjoindre à nous rejoindre (moralement, physiquement où par adhésion selon vos affinités) afin de nous aider à "vous-nous" défendre et "vous-nous" amuser.

A très bientôt chez "vous-nous".

Lionel

Suppression de la grande section maternelle de l'école de l'Hautil



Par décision du Conseil Municipal de Triel, à partir de la rentrée scolaire 2009-2010 les enfants d'âge maternel (petite, moyenne et grande sections) résidant dans le secteur de l'Hautil seront scolarisés à l'école des Châtelaines.

Extrait du procès verbal du Conseil Municipal du 29 avril 2009

Mme Colnaghi indique que l'école de l'Hautil, composée de deux classes, accueille actuellement les enfants de grande section maternelle résidant dans le secteur de l'Hautil.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable de l'Inspectrice de l'Education Nationale,

Vu l'avis de la commission scolaire en date du 6 avril 2009,

Considérant le faible nombre d'enfants concernés accueillis dans cette école non adaptée aux enfants d'âge maternel,

Considérant la complexité de procéder à un enseignement avec une classe à triple niveau comportant des enfants d'âge maternel,

- propose la SUPPRESSION de la grande section maternelle de l'école de l'Hautil,

- propose LA SCOLARISATION des enfants d'âge maternel (petite, moyenne et grande sections) résidant dans le secteur de l'Hautil à l'école des Châtelaines

Mme Puechavy et M. Houlemare voteront contre. Mme Puechavy indique que le rattachement au secteur des Châtelaines ne lui semble pas très judicieux alors que la nouvelle école est beaucoup plus proche. De plus, la grande section fait partie du cycle 2, cela ne pose donc pas de problème par rapport aux 2 classes élémentaires. L'idée de l'Education Nationale depuis des années

est de supprimer totalement cette école.

Mme Colnaghi répond qu'après en avoir discuté avec la nouvelle inspectrice, il n'y a aucune volonté de supprimer aujourd'hui l'école de l'Hautil avec l'effectif actuel.

Mme Bernelin Da Silva demande pourquoi les enfants ont été affectés à l'école des Châtelaines.

Mme Colnaghi répond que les enfants n'ont pas été affectés à la nouvelle école parce qu'il s'agit d'un groupe scolaire maternel et élémentaire. Si ces enfants sont en maternelle, ils continueront leur parcours à la nouvelle école car il serait aberrant de les changer d'établissement alors qu'il s'agit d'un groupe scolaire, ce qui impliquerait la suppression de l'école de l'Hautil. La sauvegarde de l'école de l'Hautil est une des raisons

qui a motivé ce choix.

M. Kattar demande si les parents d'élèves ont donné leur avis ou leur ressenti sur ce sujet ?

Mme Colnaghi indique qu'une étude a été faite en partenariat avec toutes les personnes concernées. Elle et M. Mancel sont allés à la rencontre des parents à l'école de l'Hautil, lors d'une réunion pour expliquer le projet de suppression de la grande section et leur demander leur avis, afin d'avoir toute information de leur part et de pouvoir répondre à leurs questions.

Les parents surtout inquiets d'une éventuelle fermeture de l'école en voyant le départ de la grande section, ont donc été rassurés.

Mme Wenger-Artz indique que la commission scolaire du 6 avril a été extrêmement enrichissante car les

débats ont été intéressants. Mais elle souligne la difficulté des élus, notamment de l'opposition, d'aller dans un sens contraire, sachant le désintérêt de la part des familles. Il n'y a eu que 3 réponses au courrier qui a été envoyé par Mme Colnaghi, donc les familles n'ont pas pris part à la décision. En tant qu'élus, on ne peut que reprendre les éléments d'information qui ont été transmis lors de la commission et donc acter cette décision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 29 pour, 2 contre (M. Houllemare et Mme Puechavy) et 1 abstention (M. Acosta-Garcia)

- SUPPRIME la grande section maternelle de l'école de l'Hautil,
- DECIDE LA SCOLARISATION des enfants d'âge maternel (petite, moyenne et grande sections) résidant dans le secteur de l'Hautil à l'école des Châtelaines, à partir de la rentrée scolaire 2009-2010.

Nuisances aériennes



Le CIRENA a participé à la FLASH-MOB de Roissy organisée par la Convergence Associative le samedi 16 Mai 2009. Cette FLASH-MOB est un rassemblement simultané dans plusieurs grands aéroports européens : Francfort, Londres, Amsterdam, Bruxelles et Paris dans le but de protester contre l'extension de Roissy CDG et contre les vols de nuit.

C'est une action originale, pacifique

et festive qui joue essentiellement sur le visuel et l'effet de surprise pour capter l'attention des médias français et européens.

Devant des voyageurs surpris et souvent solidaires près de 300 personnes arborant

roport de CDG.

Dont extrait d'un couplet refrain:

"Aux armes riverains
Formez vos bataillons
Chantons, chantons
Qu'un air plus pur
Protège nos poumons."

Bien relayée par les médias malgré une actualité chargée, cette manifestation a montré aux pouvoirs publics que les opposants à l'extension de Roissy ne baissaient pas les bras.

des tee-shirts rouge vif (marqués « STOP Airport Expansion » de face et « STOP aux Vols de Nuit » dans le dos) ont entonné la « Roissyllaise », adaptation libre de notre hymne national dénonçant les nuisances de l'aé-



Randonnée de Mars



De L'Hautil aux berges de l'Oise

C'est sous un air frais que les vaillants l'Hautillois sont partis à l'assaut des berges de l'Oise.

Après la descente habituelle par la route forestière de la Barbannerie et un arrêt aux portes du Château de Fay, la petite troupe a traversé les coteaux de Maurecourt.

Puis nous avons fait une halte au sentier pédestre Berthe Morisot jalonné de reproductions d'œuvres peintes.

Des hauteurs des coteaux la vue sur l'Oise est magnifique.

Nous atteignons enfin Neuville-sur-oise où nous attendait un bon repas réservé par David au restaurant Tan Coet.

VdS



Repas de nos régions

Après le succès de la première édition il était plus que tentant de récidiver. Et nous avons bien eu raison ! Cette nouvelle soirée "Repas de nos régions" a été une grande réussite.

A peine notre assemblée générale terminée que les premiers arrivants poussaient la porte du club de foot.

Nous avons demandé à chacun d'amener un plat ou une boisson de sa région ou de son pays à partager.

Non seulement vous avez joué le jeu mais vous n'avez pas oublié votre bonne humeur !

Petits et grands avons passé une merveilleuse fête sous le ciel hautilois.

Merci encore à tous les participants, merci pour ce moment de partage et d'échange.



VdS



Randonnée de Mai



Nous avons décidé de refaire la magnifique randonnée au départ d'Evéquemont pour Condécourt et le Château de Villette.

Les conditions météo, sans être exceptionnelles étaient nettement plus agréables que l'année dernière.

Plus de chasseurs et beaucoup moins de boue !

Nous avons redécouvert avec autant de plaisirs les ruelles d'Evéquemont et le charmant village de Condécourt. Et nous avons pu enfin voir la stèle juste avant d'arriver au château de Villette.

Et pour terminer, partager le verre de l'amitié ..

VdS



Feux de la Saint-Jean

Qu'est-ce qu'un feu de la St Jean réussi ? Après bien des années de réjouissances populaires je crois avoir trouvé la réponse : nous. Qui ça " nous " ? Eh bien les habitants, jeunes et vieux, d'en haut, d'en bas et même d'ailleurs qui participent à cette longue soirée d'union si près de l'embrasement énorme du Parc aux étoiles qu'ils croient brûler pour de vrai.

Autour de ce bûcher comme devant le feu d'artifice du 14 juillet ou l'orage, le quotidien s'efface et surgit au fond de chacun de nous une crainte instinctive, assortie d'un sentiment d'admiration qui remonte à la nuit des temps. C'est notre horloge biologique qui est là, qui nous rappelle d'où nous sommes issus, que le feu par sa nature même recèle un danger pour notre petite carcasse fragile. Feu = danger mais aussi fête et heureusement à l'Hautil le feu est synonyme de réjouissances, de convivialité et de musique. Des qualités que l'on doit à l'organisation conjointe de l'évènement par les bûcherons d'un jour qui ont coupé le bois et monté le bûcher soutenus par les équipes des services techniques de la mairie de Triel. La musique vivante occupe aussi toute sa place car ce ne sont pas des disques mais des musiciens en accord avec le public qui apportent l'ambiance festive indispensable.

La recette de cette manifestation réside surtout par l'aspect spectaculaire du feu lui même. Facile ! Il faut du bois, des branchages et beaucoup d'huile de bras. Un mât qu'il faut dresser, des palettes qu'il faut étaler au sol, des arbres secs qu'il faut aligner autour du mat central et des branchages, beaucoup de branchages.

L'allumage peut poser problème mais cette année, Lionel,

Fabrice, David accompagnés de notre shadok revendiqué avaient invité des druides plus vrais que nature. La magie a fait le reste, les flammes immenses ont jailli d'un coup et le vent a soufflé des escarbilles brûlantes comme il fallait. La joie des enfants, l'émerveillement des adultes, l'inquiétude des plus petits, tout y était même le ciel étoilé (Parc aux étoiles oblige !).



Esprit Rock, organisateur du concert avait prévu un accompagnement sonore de qualité. Mission accomplie. A part égale pour les trois groupes dont nous ne pouvons que nous féliciter de la prestation.

Cerise sur le gâteau, cette année, les enfants ont participé à une retraite aux flambeaux, peut-être une première pour les plus petits.

Ah j'oubliais. Les membres du complexe, " frites, saucisses, pâtisseries, boissons... " se sont encore montrés à la hauteur de leur tâche. Ils sont fatigués mais contents car tout le monde a pu constater une fois de plus que Bien Vivre à l'Hautil sait allumer le feu (du barbecue).

CB



Les 20 gestes écolos les plus importants



Être écocitoyen, ce n'est pas seulement isoler sa maison avec des matériaux naturels ou passer aux énergies renouvelables. C'est aussi et surtout consommer moins et mieux... et changer de comportement. A vous de jouer !

L'éclairage

1. Préférer la lumière naturelle à l'éclairage artificiel
Fenêtres de toit sous les combles, larges baies vitrées exposées au sud, etc., sont à privilégier. Un ménage consomme en moyenne 350 kWh/an pour l'éclairage.

2. Opter pour des ampoules basse consommation
Elles dépensent 5 fois moins d'énergie que les ampoules à incandescence (qui vont d'ailleurs disparaître d'ici 2012).

Dans la cuisine

3. Favoriser l'eau du robinet
L'eau minérale coûte au moins 50 fois plus cher que l'eau du robinet, sans compter la surconsommation de bouteilles en plastique.

4. Éviter les produits jetables, à usage unique ou en emballage individuel
Une lingette de nettoyage génère 3 à 6 fois plus de déchets qu'un produit

classique.

5. Laver son linge à 40 °C plutôt qu'à 60
Cela permet de réaliser 25 % d'économie d'énergie.

Les appareils électriques

6. Éteindre plutôt que de laisser en mode veille
Le mode veille peut faire grimper la facture de 10 %, surtout si on multiplie les appareils. Par ailleurs, même sans être utilisé, un chargeur continue à consommer (faites le test : touchez-le, s'il est chaud, c'est qu'il dépense de l'énergie !).

7. Choisir des appareils de classe A ou A+
Ce sont les moins gourmands en énergie (3 fois moins que la classe C).

Le chauffage

8. Limiter la température
En journée, une température de 19 °C est raisonnable. La nuit, 16 à 17 °C suffisent. Un degré supplémentaire, c'est 7% de consommation en plus!

9. S'équiper de régulateurs
Programmateurs et robinets thermostatiques font économiser 15 à 20 % d'énergie.

Dans les WC et la salle de bains

10. Attention aux fuites d'eau
Une simple fuite dans les WC (chasse d'eau) peut augmenter votre facture de 20 %.

11. Préférer une douche rapide
Une douche, c'est 30 à 60 litres. Un bain, c'est 150 à 200 litres. Sans comparaison!

Dans le jardin

12. Faire son propre compost
Les déchets de cuisine ou du jardin

peuvent être recyclés et produire un engrais gratuit et d'excellente qualité.

13. Récupérer l'eau de pluie
Pour arroser le jardin, vidanger les WC ou alimenter la machine à laver. Cela peut faire baisser la facture de moitié.

Au bureau

14. Éteindre les lumières et les appareils en partant le soir
On économise 100 à 200 kWh par an rien qu'en éteignant les ordinateurs et imprimantes en mode veille.

15. Ne pas imprimer systématiquement
Nous consommons en moyen - ne 80 kg de papier par an et par personne (soit 25 kg équivalent CO2).

Au quotidien

16. Acheter ce dont on a vraiment l'usage
Un petit délai de réflexion, c'est souvent de l'argent épargné et des achats inutiles évités.

17. Privilégier les fruits et légumes locaux
C'est le moyen de déguster des produits plus frais, nécessitant moins de transport et donc moins de dépenses.

18. Partager ou louer plutôt que d'acheter
Inutile d'investir dans un équipement qui sert 1 ou 2 fois par an.

19. Utiliser les transports en commun
Un bus transporte en moyenne 40 personnes, soit une économie de 70000 litres de carburant par an par rapport à une voiture.

20. À l'hôtel, ne pas faire changer inutilement les serviettes de toilette
C'est une façon simple d'économiser de l'énergie.

Par Olivier Waché - Paru dans Maison Magazine (HS) de juin 2009

Massif de l'Hautil : Massacre à la tronçonneuse !

Alors que le déboisement de la forêt de Vaux se poursuit (une action en justice est en cours), les atteintes à la forêt se perpétuent jusque dans notre hameau, rendant les faits encore plus insupportables. Le mécanisme, insidieux, est toujours le même: une clôture entoure un carré d'arbres, puis une roulotte s'installe, les plantations s'éclaircissent, un abri de jardin est monté, cela devient un lotissement de fait. « Vous n'allez pas me refuser le permis de construire », et l'Administration cède .. et le mitage de la forêt continue.

Vincent Casalis, membre de BVH, a interpellé le maire de Triel au sujet d'un déboisement illégitime. Nous donnons ci-dessous quelques extraits de la missive envoyée à M. Mancel.

Monsieur le Maire,

Un habitant de L'Hautil, demeurant rue d'Eancourt, ... a dévasté voici quelques mois les parcelles boisées situées en zone N du PLU (zone naturelle protégée), dont il est propriétaire ...

Sur une surface importante, environ 70 % des arbres des parcelles concernées ont été abattus (de 3 000 à 4 000 m² ?). Le sous-bois a été en grande partie désouché : les cépées de châtaigniers concernées ont été définitivement anéanties.

Un œil non averti constatera sans difficulté qu'il ne s'agit en aucune manière d'une pratique sylvicole, même un peu rude, mais de la mise à sac d'un site forestier, au surplus classé " espace naturel sensible ".

Aujourd'hui, par la construction d'une route, ce saccage révèle sa vraie nature : une volonté d'urbanisation, coûte que coûte, au mépris de toutes les règles et en prenant l'administration de vitesse.

Voici quelques jours en effet, l'intéressé a construit un soubassement de route d'environ 50 m de long sur 4

m de large et de 20 à 30 cm d'épaisseur. Le matériau utilisé, de type bitumineux et compacté au rouleau compresseur, est constitué, selon les dires mêmes de l'intéressé, de la couche de roulement de la rue P. Méyan que la DDE a remplacée fin juin. ...

Cette route privée en bitume permet désormais une jonction à travers la forêt entre la rue d'Eancourt et le chemin rural du Carrefour de la Gueule Rouge (et donc un accès à la rue des Frères Leiris).

Par ailleurs, deux zones désouchées et dégagées, de part et d'autre de cette route, suggèrent un projet d'édification de maisons en pleine zone N.

Aucun panneau de permis de construire ou d'autorisation de travaux n'est affiché. Je me suis rendu en mairie où le caractère illégitime, occulte et non autorisé de ces travaux m'a été confirmé, votre collaboratrice étant déjà en possession d'une pétition portant sur cette affaire et ayant donné lieu à un constat par la police municipale.

L'intéressé semble déjà avoir construit une maison en zone NH (parcelle n° 262 constructible) sans dépôt de permis. Cette construction aurait été régularisée a posteriori par vos services. Si tel est bien le cas, l'intéressé est donc en état de récidive.

Dès lors, Monsieur le Maire, vous saurais-je gré **d'intervenir très rapidement** afin de faire cesser ces graves infractions et d'obtenir que le **site soit remis en état** puis retrouve sa destination initiale de zone naturelle forestière et l'ensemble de ses fonctions biologiques.

Dans l'immédiat, afin de gêner cet individu sans scrupules dans ses agissements illégitimes, l'entrée du chemin du Carrefour de la Gueule Rouge pourrait peut-être faire l'objet, comme de nombreux autres chemins forestiers, d'un enrochement destiné à empêcher l'accès des véhicules.

Je crains, dans les prochaines semaines ou dans les prochains mois, **de voir surgir une clôture de parpaings** tout le long du chemin du Carrefour de la Gueule Rouge, ouvrage qui sera probablement engagé, une fois encore, sans dépôt de déclaration préalable de travaux..

Membre de l'association BIEN VIVRE A L'HAUTIL, résidant depuis 52 ans à L'Hautil et physiquement impliqué dans la protection et l'entretien de la forêt de L'Hautil (voici vingt ans que, bénévolement, j'élague et fauche chaque année le chemin du Carrefour de la Gueule Rouge, qui n'est pas entretenu par la municipalité), vous comprendrez que je ne puis que réagir très vivement et avec émotion, comme je l'ai déjà fait par le passé pour deux autres affaires du même type.

Si, dans ces deux dernières affaires, le Trésor public semble s'être enrichi du produit d'amendes (recette qui s'apparente à la vente de droits à destruction des espaces naturels), en revanche "**Dame Nature**", qui n'a hélas pas d'avocat, est demeurée **définitivement mutilée** (acquiescement de la République au fait accompli, absence de remise en l'état antérieur).

En sera-t-il à nouveau de même s'agissant de ce cas de vandalisme pur et simple, commis au surplus, semble-t-il, avec un petit coup de pouce de la DDE (ou ses sous-traitants), qui serait peu regardante sur la destination de ses déchets bitumineux dès lors qu'elle peut en tirer bénéfice.

Pour terminer sur une note triviale, **la République** contraindra-t-elle M. X. à ôter sa route en bitume et à replanter les châtaigniers et chênes pédonculés qu'il a anéantis ou **baissera-t-elle encore une fois sa culotte** (après néanmoins, et sans craindre la contradiction, avoir organisé une projection solennelle du film Home à l'Assemblée nationale voici quelques semaines) ?

Massif de l'Hautil : Massacre à la tronçonneuse (suite)



Les atteintes à la forêt ayant une fâcheuse tendance à se répéter nous donnons un extrait de l'article paru dans les Nouvelles de Triel où le cas précédent est évoqué mais aussi celui de la rue Octave Mirbeau.

A la lisière de la forêt de l'Hautil, un propriétaire a commis l'irréparable sans avoir averti les autorités compétentes.

Après l'abattage sauvage, le constat est accablant : La forêt était complètement obstruée par des arbres et branches tombées sur le chemin risquant de blesser les passants. Le maire a été interpellé !

Depuis la mi-mai 2009, deux actes d'abattage d'arbres sans aucune autorisation ont eu lieu à Triel-sur-Seine. Selon un riverain voulant garder l'anonymat, la mairie n'était pas au courant du premier acte délictueux des " gens coupent des dizaines d'arbres même des centaines, sans panneau de demande d'autorisation, dans un secteur préservé. " Le fait a été évoqué en conseil municipal de juin 2009 mais l'adjoint au maire chargé de l'urbanisme a botté en touche déclarant ne rien savoir sur l'affaire. A cette affaire s'ajoute un autre fait similaire à l'Hautil : un déboisement illicite sur le chemin rural n° 111 du Carrefour de la Gueule Rouge.

Aucun panneau de permis de construire ou d'autorisation de travaux n'était affiché. Le caractère illicite a été dévoilé et une pétition circule afin que ces actes non autorisés soient punis.

Atteinte à l'environnement quasi-général

Selon la loi, une autorisation est exigible en application du Code de l'Urbanisme et de l'Environnement pour toute coupe ou abattage d'arbre dans les espaces boisés classés. Même si les services de Versailles (DDAF, DDE) distinguent entre abattage et élagage...il faut respecter les règles.

Pour revenir à Triel-sur-Seine et les deux cas qui nous occupent, la mairie, aussitôt alertée, a ensuite envoyé la police municipale pour constater le cas du déboisement à l'Hautil. Mais pour le premier cas, à la lisière de la forêt aucune force municipale n'a été mobilisée. A partir de la rue Octave Mirbeau en allant vers l'intérieur de la forêt (Fontaine aux Fées), certains habitants ont constaté une curieuse façon de faire le nettoyage de printemps. Laissons la parole à un voisin de l'indélicat : " *Je m'inquiète de la déforestation, qui est entrepris juste derrière ma maison par des gens insensibles à l'écologie... qui tronçonnent des dizaines d'arbres, même*

ceux ayant plus de 100 ans... et cela sans avoir une autorisation de la part des autorités car il s'agit d'un secteur relevant de la loi pour préserver les arbres et surtout il faut une affichage en Mairie. Rien de cela n'a été fait ! "

Les voisins ont alerté les services techniques à Versailles. En attendant la réaction officielle de la mairie et de la DDAF, le constat est accablant : rien ne sera comme avant. Les photos ci-dessus indiquent les arbres qui venaient de tomber. La forêt était complètement obstruée par des arbres et branches tombées sur le chemin risquant de blesser les passants. Il est inadmissible que des indéclicats soient dans la possibilité de faire cela. La loi doit être respectée par tous ; c'est le principe de l'état de droit.

Est-ce que dans ce cas d'espèce, le propriétaire a des visées pour construire un lotissement car le Plan local d'urbanisme prescrit l'obligation de construire à la distance de 50 mètres de la forêt ? C'est une drôle façon de grignoter l'Hautil pour une poignée de mètres carrés de béton de plus. Quant au droit de propriété, il est " inviolable " tant que le droit est respecté et dans le cas ci-dessus ce dernier est loin d'être suivi au pied de la lettre.

Route en bitume provenant des déchets du chantier départemental

Non seulement la déforestation sauvage est permise mais l'édification d'une route en bitume a été commencée donnant sur le chemin rural n° 111 du Carrefour de la Gueule Rouge.

La forêt de l'Hautil, lieu symbolique et aux enjeux fonciers depuis des lustres, est actuellement grignotée progressivement. Un riverain explique la méthode : " *Sur une surface importante, environ 70 % des arbres des parcelles concernées ont été abattus (de 3 000 à 4 000 m² ?).*

Le sous-bois a été en grande partie dessouché : les cépées de châtaigniers concernées ont été définitivement anéanties"

Début juillet, le propriétaire en question a construit un soubassement de route d'environ 50 m de long sur 4 m de large et de 20 à 30 cm d'épaisseur. Le matériau utilisé, de type bitumineux et compacté au rouleau compresseur, est constitué, selon les dires mêmes de l'intéressé, de la couche de roulement de la rue Paul Méyan que le Conseil général a remplacée fin juin. Cette route emprunte l'axe médian du terrain, le divisant en deux parties.

Pour un riverain, il s'agit de la mise à sac d'un site forestier, au surplus classé " espace naturel sensible ". Aujourd'hui, par la construction d'une route, ce saccage révèle sa vraie nature : " Une volonté d'urbanisation, coûte que coûte, au mépris de toutes les règles et en prenant l'administration de vitesse. "

Ayant interpellé les administrations (DDAF, DDE... mairie), les riverains demandent au maire de Triel-sur-Seine " d'intervenir très rapidement afin de



faire cesser ces graves infractions et d'obtenir que le site soit remis en état puis retrouve sa destination initiale de zone naturelle forestière et l'ensemble de ses fonctions biologiques. "

En attendant le retour de vacances du maire de Triel, ce dossier reste en suspens !

Extraits d'un article paru sur le site des Nouvelles de Triel

Respect

De nombreux élus locaux se plaignent aujourd'hui de rencontrer de fortes oppositions à leurs projets et d'affronter souvent un manque de respect de la part des citoyens. Ne confondons pas tout, il s'agit là de deux tendances bien différentes qu'il s'agit d'analyser distinctement.

1° Les projets des élus rencontrent très souvent des oppositions d'associations regroupés en Collectif. Les motifs de ces affrontements sont extrêmement divers : si la préservation de l'environnement revient souvent, la légalité et le bien fondé du projet sont fréquemment à l'origine du conflit. Les Collectifs d'associations disposent de nouvelles technologies, comme Internet, qui permettent une communication à la vitesse de la lumière : d'où les multiples pétitions, sites et blogs dédiés au combat en cours, d'où les tracts élaborés très rapidement etc. Les procédures judiciaires ne font plus peur, car les frais de la procédure sont réparties entre les multiples associations du Collectif et les succès des avocats spécialisés

rassurent.

Les procédures sont si nombreuses que certains élus ne verraient pas d'un mauvais œil que, pour ce qui concerne l'environnement, la justice ne soit saisie que pour des motifs très restreints, ce qu'une loi votée à la sauvette par l'Assemblée Nationale pourrait instituer.

Mais si tant et tant de projets rencontrent de telles oppositions, c'est qu'ils ont été lancés sans l'assentiment de la population et en l'absence totale de concertation. Les élus répondent à cela que les enquêtes publiques permettent de recueillir l'avis de la population. Mais les enquêtes publiques sont une vaste mascarade ! Il suffit pour s'en convaincre de lire le rapport rédigé par la commissaire enquêtrice lors de l'enquête publique sur la révision du PLU de Vaux sur Seine : malgré 117 observations négatives sur 120 enregistrées sur le registre, la commissaire enquêtrice a émis un avis favorable à la révision du PLU ! Face au manque de considération,

voire au mépris pour leurs avis et une certaine arrogance s'agissant de leur compétence, les citoyens s'organisent, se mobilisent et font front. De nombreux projets passent à la trappe : l'antenne relais de l'Hautil, le centre commercial de Triel sur seine, le circuit F1 de Flins le passage de la " future "A104 en tunnel sous l'île des Migneaux au lieu d'un pont et bien d'autres projets en cours ou à venir.

2° Les élus font aussi face, d'après eux, à une progression du manque de respect à leur égard, sensibles dans les réunions publiques, les forums Internet, les courriers des citoyens etc.

Là il faut distinguer la fonction, de la personne qui l'occupe. On ne voit pas en quoi la fonction d'élu est plus respectable que celle de coiffeur, médecin urgentiste ou coureur cycliste. Toutes les professions sont respectables, celle de l'élu comme les autres, mais pas plus que les autres.

Encore faut-il que l'élu local exerce son mandat d'une manière respectable, seule manière d'être respecté c'est à dire :

- tenir ses promesses de campagne
- rendre des comptes au citoyen
- informer honnêtement le citoyen de ses projets

- ne les mettre en œuvre qu'après consensus

En revanche, les attaques irrespectueuses contre la personne de l'élu ne sont pas acceptables dans une société où le respect de l'autre devrait être la règle. Certes l'élu en

choisissant un rôle public sait qu'il s'expose davantage à ces attaques .Il lui revient donc d'en être digne.

Ce n'est malheureusement pas toujours le cas.

Robert Landsberger

Sécurité routière

Le Collectif pour la Sécurité Routière sur l'Hautil a écrit à notre Conseiller Général, fin août, pour lui rappeler ses propositions afin d'améliorer la sécurité dans notre hameau.

A l'attention de Monsieur Tautou

Monsieur,

Madame Juban de la mairie de Triel s'est déplacée le 8 juillet sur l' Hautil pour recueillir nos propositions s'agissant des trottoirs le long de la D22 et faire aussi un point général suite à la lettre de Monsieur Mancel à votre attention du 12 décembre 2008. Le compte rendu de cette visite est joint à ce courrier.

Ce compte rendu appelle plusieurs commentaires

1° Nous constatons que les dispositifs que nous avons demandés sont au point mort et que rien n'a été réalisé depuis cette lettre, tout particulièrement sur le plan de la sécurisation du carrefour de la Gueule Rouge et de la sécurisation supplémentaire de la D22 par un dispositif spécifique, type chicane, entre l'école et l' "auberge dauphinoise ". S'agissant de ce dernier aménagement, nous avons été très surpris d'apprendre, par Mme Juban , que les services du Conseil général demandent une nouvelle étude qui prendrait la suite de l'étude Kynergos. N'y a t il pas là gâchis d'argent public quand l'investissement ne concerne qu'un seul aménagement complémentaire ?

2° Nous avons insisté auprès de Mme Juban que soit enfin mise en place une politique claire de stationnement à l'Hautil. Nous avons fait des propositions à ce sujet. Parmi celles-ci nous estimons indispensable qu'une continuité piétonne soit assurée par un trottoir du côté pair de la D22, partant du début de l'agglomération jusqu'à son extrémité : il y va de la sécurité des piétons et des handicapés, contraints d'emprunter la chaussée pour atteindre l'école de l'Hautil , par exemple.

Nous constatons qu'il existe aujourd'hui 2 catégories de l'hautillois : ceux qui habitent Boisémont et qui disposent de continuités piétonnes tout le long de la D22 et ceux qui habitent Triel qui et qui n'en disposent pas. Cette situation qui dure depuis longtemps est liée aux finances difficiles de la ville de Triel. Il me semble que dans le cas précis le département devrait se substituer à l'échelon administratif défaillant et considérer l'intérêt général comme étant prioritaire.

Beaucoup a été fait en matière de sécurité routière sur l'Hautil lors de la précédente mandature de Conseiller général. Je suis convaincu que vous aurez à cœur d'achever le travail accompli et souhaitons vous rencontrer à nouveau pour faire un point général.

Dans cette attente, je vous prie , Monsieur, d'agréer l'expression de mes sentiments distingués

Robert Landsberger
Porte parole du Collectif

Copie Mr Mancel, Mme Juban

Un projet farfelu pour l'Hautil

Le Bureau de l'Association a pu visionner une vidéo d'une entrevue de Pierre CARDO, Président de "La Communauté d'Agglomération des Deux Rives de la Seine (CA2RS)", au sujet de ses idées pour le développement du Parc aux Étoiles.

Pierre CARDO proposait que Triel cède à la CA2RS l'ensemble des terrains de sports du stade G. de Chirac plus le terrain de sport du parc public du Château de la Tour pour les incorporer dans un projet de création d'un parc de loisirs type "Puys du Fou".

Ce parc serait intégré avec le Parc aux Étoiles qui verrait un développement important dans les domaines de la culture et les sciences.

Philippe GINESTE, Directeur du Parc aux Étoiles souhaite que la décision soit prise cette année pour la première phase du projet, c'est-à-dire la construction d'un planétarium pour accueillir le "STARBALL" achetée à la Cité des Sciences à Paris.

Notre Maire, Joël MANCEL, a précisé à Pierre CARDO *"qu'il lui paraît illusoire de déterminer dès maintenant dans ce projet, un périmètre qui engloberait l'ensemble des terrains de sports"*. Mais, il est d'accord pour céder le terrain qui juxtapose le Parc aux Étoiles, utilisé aujourd'hui comme parc public par les enfants de l'Hautil et pour les fêtes comme le Feu de la Saint Jean. Il est aussi d'accord *"qu'il faut peut-être envisager dans le futur un nouveau "Puy du Fou" à l'Hautil"*.

MAIS OÙ VA-T-ON ?

Nos élus, ont été élus **NON** pour dépenser nos impôts sur des projets "pharaoniques" en détruisant notre environnement et en dévaluant nos patrimoines, mais pour améliorer le cadre de vie des habitants de Triel en entretenant mieux l'existant et en réalisant, en ce qui concerne l'Hautil, les projets en attente depuis plus de 10 ans, ainsi que la protection des espaces naturels sensibles tout en les ouvrant au public pour les activités liées au sport et à la nature.

Quelques suggestions :

- Réalisation de trottoirs, de pistes

cyclables et la mise en sécurité de la RD2 et la RD22,

- Goudronnage des petites rues donnant sur la RD22 (exemple - rue Julien Cauchois),

- Remise en état de " l'autre " mare de l'Hautil, derrière les terrains de sports,

- Aménagement de nos chemins forestiers,

- Création d'un parcours de santé,

- Postes d'observation de la faune, etc

La suggestion de construire un bâtiment pour le STARBALL aux Parc aux Étoiles est compréhensive et nécessaire, cependant de vouloir utiliser le seul espace public disponible pour les loisirs des Hautillois n'est pas acceptable.

Le Parc aux Étoiles, déjà cédé à la CA2RS, est suffisamment spacieux pour implanter ce bâtiment.

A ce sujet nous faisons la suggestion ci-après :

La construction d'un planétarium en forme de cône inversé enterré, avec un toit vitré au dessus du niveau du sol à la hauteur des bâtiments existants, pour permettre les observations du ciel la nuit, tout en étant au chaud, et un plafond écran escamotable pour permettre les projections avec le STARBALL, nous semble un projet attrayant.

Nous sommes d'accord avec Philippe GINESTE qu'il est nécessaire de faire évoluer le Parc aux Étoiles vers d'autres thèmes avec conférences et expositions permanentes concernant la culture et les sciences : la Terre, ses océans, sa météo, ses marées etc..

Notre Association sera prête à soutenir un tel projet mais sera en opposition totale à tout développement à l'Hautil de nature à détruire l'environnement existant du hameau.

Si toutefois la CA2RS avait les moyens de faire réaliser un tel projet et qu'il est près à accepter le risque de vivre son échec, il serait plus intelligent de le faire dans la plaine où il serait aisément accessible par les INFRASTRUCTURES EXISTANTES, (SNCF, RER, BUS, AUTOROUTE et le

futur pont d'Achères). D'autre part la présence de la Seine, toute proche de la plaine peut être un atout. Rien n'empêcherait la mise en place d'une navette depuis cet ensemble vers le Parc aux Étoiles.

Cependant, il faut se rappeler du parc d'attraction MIRAPOLIS à Puiseux - tout juste à 7 Kms de l'Hautil - qui fût un échec cinglant pour ses investisseurs malgré sa situation géographique à la périphérie de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise.

Mike Close

Décharge de Vaux

Le Collectif pour la Protection du Massif de l'Hautil ayant décidé une action en justice contre la Sté Petitdidier (demandant l'arrêt de l'exploitation du site) nous avons déposé avec notre avocat une demande de référé auprès du Tribunal de Grande Instance de Pontoise.

Ce référé devait être jugé en juillet, il a été repoussé deux fois à la demande de la société Petitdidier qui a fini par présenter fin août un mémoire en défense de près de 200 pages. Ils estiment que le tribunal de Pontoise n'est pas compétent, jouent sur le fait que la propriété du terrain et l'exploitation se font sur 2 sociétés différentes du groupe Petitdidier, prétendent qu'ils effectuent seulement des travaux de "réhabilitation de la forêt" et qu'ils n'exploitent pas encore un Centre d'Enfouissement Technique bien qu'ils en aient fait la demande auprès de la préfecture. Ils nous réclament des dommages et intérêts car ils estiment qu'ils sont autorisés par la Mairie de Vaux sur Seine à effectuer des "travaux de comblement" et du "stockage temporaire de déchets".

Il est bien évident que nous continuons la procédure, qui doit se juger début octobre, et que nous ne baissons pas les bras devant cette destruction programmée de l'environnement. Nos adversaires jouent visiblement la montre en essayant de faire régulariser, à posteriori, l'exploitation de leur CET en obtenant la levée du classement par la mairie de Vaux et l'autorisation de la sous-préfecture de Mantes-la-Jolie

Nous comptons sur votre soutien pour nous aider à protéger l'environnement dont nos enfants hériteront.

Le Pic Vert



Il se nourrit généralement 90% de sa nourriture à côté des vers de terre, limaçons, escargots et insectes.

Occasionnellement, il ne dédaigne pas des baies, fruits, graines de pin et glands, ces derniers spécialement en hiver.

Apercevoir un pic vert est toujours un régal pour les yeux, surtout que l'oiseau, assez timide, ne se laisse guère approcher. Le pic vert, habillé de vert et coiffé de rouge est un des oiseaux les plus colorés de nos régions. C'est un véritable plaisir de le voir arpenter la pelouse à la recherche de fourmis.

Le pic vert est de loin le plus grand des pics, de la taille d'une tourterelle mais avec un corps très fuselé. Les plumes de la tête forment une sorte de béret d'un rouge éclatant. Chez le mâle, de chaque côté du bec, une tache rouge encadrée de noir dessine une moustache. Celle-ci est entièrement noire chez la femelle.

L'espèce affectionne les vergers, les bosquets, les haies avec des arbres, mais aussi les lisières des forêts et les bois clairs, situés à côté de prairies qui lui sont indispensables. Il abonde particulièrement dans les secteurs où le sol est sableux : il y trouve de nombreuses fourmis. Sur l'Hautil, si vous avez une large pelouse découverte, en lisière de forêt, alors vous ne manquerez pas de l'apercevoir.

Son bec, puissant et lourd, contient une langue qui peut sortir d'environ 10 cm et dont l'extrémité aplatie, enduite de salive, peut atteindre les insectes vivant dans les cavités du sol et du bois. Les fourmis représen-

tent généralement 90% de sa nourriture à côté des vers de terre, limaçons, escargots et insectes. Le ricanement très sonore du pivert est souvent entendu avant même d'apercevoir l'oiseau. Ce cri est une note aiguë unique, répétée et qui ressemble à s'y méprendre à un rire moqueur.

Son vol est curieux : il fait quelques battements d'ailes, avant d'entamer un long vol plané, les ailes plaquées contre le corps en lançant son cri typique, une sorte de rire. Au terme d'un vol sinueux, il se pose dans le jardin. C'est un vol onduleux, commun à la plupart des Pics.

Dès le début du mois de janvier, on voit les couples explorer les arbres et commencer à percer plusieurs trous. Le pic vert creuse son nid dans les vieux arbres, de préférence morts ou en décomposition ou dans ceux dont le bois n'est pas trop dur. Il creuse d'abord un trou horizontal de 50 à 75 mm avant d'aménager une loge d'in-



cubation de 300 mm de profondeur et 150 mm de largeur à l'endroit le plus large. Il tapisse le fond de quelques copeaux de bois pour former le nid. Le mâle et la femelle mettent 2 à 3 semaines pour creuser le nid. Il réutilise parfois les anciens nids, mais ceux-ci sont souvent "squattés" par les étourneaux sansonnets.

La femelle pond de 5 à 7 oeufs, qu'elle couve alternativement avec le mâle pendant 15 jours. Les jeunes éclosent la peau nue et aveugles; les deux parents les nourrissent essentiellement de fourmis et de leurs nymphes. Les jeunes quittent la cavité après 21 jours, puis se tiennent encore quelques jours dans le voisinage du trou, à l'intérieur duquel ils se réfugient la nuit.

Bien que le pic vert soit assez commun en France il n'en pas moins une espèce protégée.

VdS



Et pourquoi pas le Lycée de l'Hautil ?

Le Lycée de l'Hautil à Jouy-le-Moutier comporte environ 1 000 élèves et professeurs. Il est divisé en lycée général et en lycée professionnel. On trouve dans le lycée général, les trois filières générales: L (littéraire), ES (Economique et social) et S (Scientifique) ainsi que différentes options: SES (sciences économiques et sociales), MPI (mesures physiques et informatiques), italien, cinéma-audiovisuel, sport, latin et la section européenne (anglais). La section professionnelle offre trois BEP et quatre Bac Pro.

Les élèves viennent pour la majorité de Jouy-le-Moutier mais aussi de

Neuville, Vauréal et Cergy et aussi quelques élèves de l'Hautil. Le Lycée de l'Hautil accepte les élèves de l'Hautil sans difficultés.

Le fait d'avoir un lycée pas loin de chez soi, de pouvoir rentrer le midi; ou quand on finit plus tôt ou de pouvoir se lever à l'heure à laquelle ceux qui vont au lycée à Poissy prennent le bus ainsi que les options qui ne sont pas présentes à Poissy ou à Conflans - telle que la section européenne anglais ou cinéma - m'a attiré pour aller dans ce lycée.

J'encourage les futurs lycéens de



l'Hautil à réfléchir aux différents choix des lycées qui leurs sont ouverts plutôt que d'aller directement dans le lycée où tout le monde va traditionnellement.

Eva Sellen, élève en Première ES au lycée de l'Hautil

Hommage à Roland JOUHET



Notre ami Roland nous a quitté en Août ; voici l'hommage rendu par Patrick Gatefait lors des obsèques au crematorium de Nanterre :

Adieu Roland,

Lundi tes souffrances ont pris fin, tu es parti délivré de tant de douleurs.

Aujourd'hui, nous sommes là près de toi pour un dernier adieu, un dernier hommage et les souvenirs de tant de bons moments partagés autour d'un verre, ou d'un plat mijoté par Vera qui a montré combien elle t'était dévouée ces dernières années.

Ta maison était ouverte à tous, mais nous aimions te voir, dans ton atelier en bas, à bricoler des pancartes, réparer un meuble, travaillant le bois, laissant fumer tes Kools au coin de

ton établi.

Il n'y avait pas assez de place dans nos jardins pour planter les salades et les tomates que tu nous apportais quand c'était la saison des semis, avec toi la moindre branche devenait arbre ou rosier.

Ces moments ne se passaient pas sans « coups de gueule », mais ils ne dureraient jamais longtemps, nous avons appris à éviter certains sujets de dispute, tu n'étais pas quelqu'un de facile et nous savions que, pour que tu participes à quelque chose, il fallait que tu aies l'impression de prendre les initiatives.

C'était ton côté anarchiste, tu étais celui auquel il fallait proposer, et nous n'étions jamais déçus.

Tes engagements en politique que beaucoup d'entre nous partageons, étaient à ton image, invariables et entiers.

Tu as mis ton talent de caricaturiste au service de la démocratie pendant tout le temps où tu as pu le faire, jusqu'au moment où ton esprit a basculé, jusqu'au moment où la lumière s'est éteinte.

Nous voulons, aujourd'hui garder le souvenir du Roland d'avant la maladie, tu avais raison de gueuler après les médecins qui s'ils t'avaient connu ne seraient pas acharnés à te maintenir en vie ces derniers mois.

Tu es libre maintenant, et si Dieu existe et que tu le rencontres, s'il te plait retiens-toi.

Patrick Gatefait

Roland Jouhet (publicitaire) fut candidat aux élections Municipales du 6 mars 1983 sur la liste "Triel d'abord" conduite par Pierre Grand.

"Pendant plus de dix ans, Roland était le fidèle dessinateur de la revue "La lettre du Forum". Homme modeste, il était le seul à être convaincu de ne pas avoir de talent. Chaque commande était un supplice pour lui, il craignait toujours de mal faire, et de ne pas être à la hauteur de nos attentes. Mais il était, pour nous, bien plus qu'un dessinateur."

Pierre Cassen

Agenda

Randonnée pédestre

Dimanche 20 Septembre 2009

RV 9h00 Ecole de l'Hautil

Beaujolais Nouveau

Vendredi 20 Novembre 2009 à 20h

au Club de Foot

Gigot Party

Dimanche 4 Octobre 2009

Randonnée pédestre

Dimanche 13 Décembre 2009

Galette des Rois

Samedi 16 Janvier 2010

Tourte au Cantal

La différence qu'il y a entre une tarte et une tourte, c'est qu'il n'y en a pas.

En voilà une qui fleure bon le terroir : du Cantal, de la crème, des pommes de terre fondantes et des lardons. Tout y est pour régaler les papilles délicates des Hautillois et de leurs invités. Mais un détail qui n'est pas sans importance rendra encore plus agréable cette recette: pensez, malgré tout, à ajouter une petite salade verte de circonstance. Bien assaisonnée !

- * 2 rouleaux de pâte feuilletée
- * 1 kg de pommes de terre à chair ferme
- * 200 g de cantal
- * 100 g de lardons de poitrine fumée
- * 20 cl de crème fraîche épaisse
- * 2 oignons
- * 1 jaune d'oeuf
- * 2 cuillères à soupe d'huile
- * 30 g de beurre
- * 2 brins de thym
- * sel, poivre.

1 - Préchauffez le four sur th. 6 (180°C). Epluchez les pommes de terre et coupez-les en rondelles très fines, à l'aide d'une mandoline qui

connait la musique ou d'un couteau.

2 - Pelez et émincez les oignons. Dans une poêle, chauffez l'huile et faites-les dorer légèrement avec les lardons. Réservez-les, et laissez-les tiédir.

3 - Tapissez une tourtière d'un disque de pâte feuilletée. Ajoutez 1/3 des pommes de terre, du thym émietté et 15 g de beurre. Couvrez de la moitié du cantal et des oignons. Faites une deuxième couche.

4 - Terminez avec les pommes de terre et de la crème fraîche.

5 - Posez le deuxième disque de pâte, coupez l'excédent. Humidifiez les bords, pincez-les. Badigeonnez au jaune d'oeuf battu. Faites une incision au centre pour former une cheminée avec la pâte réservée et du papier sulfurisé.

6 - Cuisez au four 40 min environ.

Servir tiède avec un vin de St Pourçain (rouge ou rosé) dont le charme vous étonnera.

Recette +



Hautil Pratique

Numéros utiles



Pompiers de Triel-sur-Seine :	01 39 70 71 76
Pompiers	Le 18
Police Secours	Le 17
Gendarmerie	01 39 74 52 12
Commissariat de Poissy	01 39 22 27 27
SAMU	Le 15
Hôpital de Poissy - Urgences	01 39 27 51 17
Hôpital de St. Germain - Urgences	01 39 27 41 00
Hôpital de Meulan - Urgences	01 30 22 43 33
Centre Antipoison (Paris 10 ième)	01 40 37 04 02
Ambulance Poissy	01 39 65 12 38
Ambulance Verneuil	01 39 65 71 92
GDF Sécurité / Dépannage	01 39 75 18 18
EDF Sécurité / Dépannage	01 39 75 19 19
SIVaTRU (Questions " Tri sélectif")	01 39 27 08 71
Office Nationale de la Chasse	01 44 15 17 17
Mairie de Triel-sur-Seine	01 39 70 22 00

Av. du Général Gallieni (direction de la Gare).

Horaires d'ouverture :

les samedi, dimanche et lundi
du 1er avril au 30 septembre, 9h-12h30 et 14-19h
du 1er octobre au 31 mars, 9h30-12h30 et 14-17h

le vendredi
du 1er avril au 30 septembre, 14-19h
du 1er octobre au 31 mars, 14-17h

accepte les verres, plastiques, piles, peintures, huile de vidange, cartons, encombrants, tontes de gazon et petits gravats.

gratuit pour les habitants de Triel, carte d'entrée avec photo d'identité obligatoire.

Déchetterie de Triel



Ont collaboré à la réalisation de ce numéro du Planitre :

Claude Barouh, Mike Close, Vincent Di Sanzo, Lionel Fréjaville, Robert Landsberger, Eva Sellen

Mise en page : Vincent Di Sanzo

Contact : planitre@hautil.org ou tél : 06.12.72.06.97

Retrouvez Bien Vivre à L'Hautil sur internet

hautil.org, c'est le site internet qui se fait l'écho de notre vie locale :

- des dossiers (les carrières de gypse, les antenne-relais, l'intercommunalité, etc..),
- des nouvelles du hameau et de ses alentours,
- des infos pratiques, nos bonnes adresses,
- notre agenda,
- la possibilité de poster des petites annonces ou bien de participer à des forums,
- l'accès à de nombreux services pratiques (prévision météo, annuaire, trafic routier,...),
- des relevés météo publiés mensuellement depuis décembre 2002,
- le Planitre, votre journal d'information, disponible en ligne en couleur, au format pdf
- des fonds d'écran à télécharger pour votre ordinateur (paysages, faune et flore de l'Hautil)



Si vous désirez faire passer un article dans le Planitre, n'hésitez pas à nous le faire parvenir par courrier ou par e-mail : **à vos crayons,** **à vos claviers,** planitre@hautil.org

Nous serions ravis d'accueillir dans l'association les familles récemment installées à L'Hautil ainsi que, bien évidemment, ceux et celles d'entre vous qui n'ont pas encore renouvelé leur adhésion. C'est ensemble que nous pouvons améliorer la sécurité routière dans notre hameau et préserver notre cadre de vie.

Il vous suffit d'établir un chèque de 18 € (ou plus), pour une famille, (11 € pour les personnes seules), à l'ordre de " Association Bien Vivre à L'Hautil " et de le glisser dans la boîte à lettres du Président ou de l'adresser au Trésorier Roland MAGNARD, pour que votre famille soit inscrite. Un reçu vous sera adressé.



BIEN VIVRE A L'HAUTIL - ADHESION 2009

A retourner à : Roland MAGNARD, 13 Chemin de l'Ecole, 78510 Triel-sur-Seine
 ou à Lionel FREJAVILLE, 4 allée Claude Monet, 78510 Triel-sur-Seine.

Nom : Prénom épouse:

Adresse: Prénom époux :

.....

Tél : Email :

Adhésion à régler par chèque à l'ordre de BVH :

- Famille, 18€
- Individuel, 11€